Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260891-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-08-91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le deux juillet,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (2) dont (1) pouvoir : :
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFICATIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « LES GRAINES DU VENDELAIS »_

Claudie Bénard, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que l'Accueil de Loisirs « Les Graines du Vendelais » de Châtillon-en-Vendelais s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, répartis en deux groupes les 3-5 ans et les 6-11 ans, incluant les enfants domiciliés à Châtillon-en-Vendelais ou dans les communes voisines.

Pour que chaque jeune puisse participer quels que soient les revenus du foyer, il est proposé une tarification basée sur le quotient familial CAF, comme cela se fait dans la majorité des communes d'Ille-et-Vilaine.

La tarification de l'Accueil de Loisirs repose sur six tranches CAF (T1 à T6), dont le calcul s'appuie sur le quotient familial figurant sur une attestation CAF ou MSA datant de moins de trois mois. En l'absence de ce justificatif, le tarif maximal, soit la tranche T6, est appliqué par défaut jusqu'à la remise du document nécessaire.

Ce système permet :
-d'assurer une égalité réelle d'accès,
-de maintenir des tarifs bas pour les familles modestes,
-de garantir des activités et sorties de qualité avec un coût maîtrisé,
-d'être juste et proportionné selon les ressources de chacun.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260891-DE

La tarification proposée est la suivante :

Une tarification selon le quotient familial CAF et différenciée selon la commune de résidence en fonction du principe de conventionnement passé entre la commune de Châtillon-en-Vendelais et la commune de résidence.
Se reporter au document annexe

En outre, afin de soutenir les familles, il est proposé d'appliquer une réduction sur les tarifs journaliers et demi-journées :
-10 % pour le 2e enfant,
-20 % pour le 3e enfant et les suivants.
Il est important de préciser que cette dégressivité concerne uniquement les tarifs d'accueil et n'est pas applicable aux repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
APPROUVE la tarification de l'ALSH « Les Graines du Vendelais » telle qu'elle a été présentée et annexée à cette présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

